

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ÉRABLE  
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

À une séance ordinaire du conseil municipal de la susdite municipalité, tenue le 3 avril 2017 à 19:30 heures à la salle du conseil, sont présents aux délibérations :

- |                       |                       |
|-----------------------|-----------------------|
| 1-                    | 4- M. Nicolas Mercier |
| 2- M. François Parent | 5- M. Yvan Tanguay    |
| 3- Mme Caroline Lemay | 6-                    |

Forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Berthiaume.

La directrice générale / secrétaire trésorière, Mme Sonia Tardif assiste à la session.

Le quorum est vérifié par le maire.

La réunion débute à 19 H 30.

### **1-LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Interverson des points à l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017;
4. Dépôt du rapport des dépenses payées au cours du mois de mars 2017;
5. Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois de mars 2017;
6. Courrier ;
7. Rapport de déneigement;
8. Période de questions ;
9. Adoption du second projet de règlement de zonage no 166-2016 remplaçant le règlement de zonage no 122 de la municipalité du Village d'Inverness et le règlement de zonage no 75 de la municipalité du Canton d'Inverness;
10. Adoption du second projet de règlement de lotissement no 167-2016 remplaçant le règlement de lotissement no. 123 de la municipalité du Village d'Inverness et le règlement de lotissement no. 76 de la municipalité du Canton d'Inverness;
11. Adoption du second projet de règlement sur les usages conditionnels no 173-2016;
12. Vente pour taxes 2017;
13. Dépôt des états financiers 2016 de la firme comptable;
14. Travaux d'entretien des aménagements paysagers pour la saison 2017;
15. Demande de soumissions 2017 pour le fauchage des fossés pour la partie du village;
16. Demande de soumissions 2017 pour le fauchage des fossés pour la partie du canton;
17. Travaux sur les cours d'eau McNay (#10102), Gingras (#15931) et Goulet (#16457);
18. Ouverture des soumissions pour le gravier et équipement saison 2017;
19. Soumission pour la fourniture de l'abat poussière;
20. Demande d'aide financière au Programme de la TECQ 2014-2018 (Rang 11);
21. Demande de dérogation mineure pour le 4, rue Champêtre;
22. Demande de permis de construction (PIIA) au 235, rue Gosford sud;
23. Embauche d'un remplaçant pour le déneigement;
24. Addenda au contrat de travail du responsable des travaux publics;
25. Offre de service Sogetel Inc pour la fibre optique sur le territoire;
26. Formation ADMQ : Directeurs généraux locaux et de la MRC : rôles et collaborations;
27. Journée de formation de l'AQU;
28. Entente de commandite au feuillet paroissial 2017;

29. Marche du pain 2017;
30. Demande de commandite Maison Fontaine de vie Inc. Pour le livre « Soyez de la partie! Avec le livre Le hockey au Centre du Québec »;
31. Demande de passage Tour en vélo 11 octobre 2017 pour le club des petits déjeuners;
32. Demande du Club Sport « 4 » de l'Érable;
33. Invitation au Souper bénéfique annuel d'O.R.A.P.E.;
34. Varia
  - A) Programme d'aide à l'entretien du réseau local
  - B) Demande de participation financière pour la Journée forestière et acéricole du Centre du Québec
  - C) Avis de motion pour le règlement #178-2017 relatif à la tarification des permis et certificats
  - D) Demandes de monsieur Martin Brochu
  - E) Travaux de balayage des rues
35. Période de questions;
36. Levée de la séance

R-62-04-2017 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

## **2- INTERVERSION DES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

R-63-04-2017 Proposé par le conseiller François Parent

Que Monsieur le maire soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

## **3-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017**

R-64-04-2017 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

## **4- DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES AU COURS DU MOIS DE MARS 2017**

En vertu de l'article 5.1 du règlement 144-2014, la directrice générale / secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois de mars 2017.

## **5-APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS DE MARS 2017**

La directrice générale / secrétaire-trésorière dit à voix haute le total des dépenses autorisées.

Le total des dépenses pour le mois de mars est de : **100 175.67\$**

R-65-04-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que les dépenses autorisées du mois soient payées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

### **34-VARIA**

#### **D) Demandes de monsieur Martin Brochu**

Monsieur Brochu a reçu une facture de 500.00\$ de la municipalité qu'il juge inacceptable pour l'émission d'un permis de construction dans le cadre d'un projet d'agrandissement de son entreprise agricole. Monsieur Brochu demande à la municipalité de procéder à la révision du règlement 21-2000 qui porte sur les honoraires exigibles pour l'émission des permis et certificats afin de tenir compte des retombées économiques de son projet pour la municipalité.

Aussi, le demandeur fait part à la municipalité de son idée d'instaurer un programme d'aide financière pour les projets agricoles et commerciaux afin de stimuler l'économie d'Inverness.

Ces points seront discutés ultérieurement

#### **17- TRAVAUX SUR LES COURS D'EAU MCNAY (#10102), GINGRAS (#15931) ET GOULET (#16457)**

Des travaux d'entretien de cours d'eau (McNay-chemin Gosford nord), Gingras – rang 8 et Goulet-rang 11) sont demandés par les travaux publics de la municipalité d'Inverness. Comme c'est la MRC qui a le mandat pour l'exécution de ces travaux alors le coût de ceux-ci nous seront facturés.

R-66-04-2017 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

D'accepter les frais d'entretien et les autres frais connexes du cours d'eau en titre, en la **Municipalité d'Inverness**, selon les tarifs prévus au règlement en vigueur :

- Frais d'étude et de gestion du dossier pour les travaux d'aménagement et d'entretien de cours d'eau y compris la fermeture : 447.40\$/dossier
- Frais de service sur le terrain lors des travaux : 0.67\$/mètre linéaire

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

#### **19- SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE L'ABAT POUSSIÈRE**

Considérant que la municipalité prévoit mettre du chlorure de magnésium sur les chemins municipaux à l'été 2017;

R-67-04-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que la municipalité d'Inverness accepte la soumission #6022 de SEBCI pour la fourniture du chlorure de magnésium au prix de .27\$ par litre.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

#### **20- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE LA TECQ 2014-2018 (RANG 11);**

**Attendu que** la municipalité d'Inverness a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

**Attendu que** la municipalité d'Inverness doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui

a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

R-68-04-2017 Proposé par le conseiller François Parent

**Que** la municipalité d'Inverness s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

**Que** la municipalité d'Inverness s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

**Que** la municipalité d'Inverness approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

**Que** la municipalité d'Inverness s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

**Que** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

#### **6- COURRIER**

*Centre d'action bénévole de l'Érable*

Vous invite au souper-soirée « Hommage aux bénévoles » prévu le 27 avril prochain. Les billets sont disponibles au coût de 35.00\$ jusqu'au 20 avril 2017. On vous invite également à présenter des candidatures pour les trois prix de distinction qui seront décernés pour l'occasion.

R-69-04-2017 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité d'Inverness commandite la soirée « Hommage aux bénévoles » qui aura lieu jeudi, le 27 avril 2017.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

#### **7- RAPPORT DE DÉNEIGEMENT**

L'inspecteur de voirie fait un rapport.

#### **8- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**9-ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 166-2016 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 122 DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE D'INVERNESS ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 75 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON D'INVERNESS**

R-70-04-2017 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le second projet de règlement de zonage numéro 166-2016 remplaçant le règlement de zonage no 122 de la municipalité du Village d'Inverness et le règlement de zonage no 75 de la municipalité du Canton d'Inverness soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**10- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 167-2016 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO. 123 DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE D'INVERNESS ET LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO. 76 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON D'INVERNESS**

R-71-04-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le second projet de règlement de lotissement numéro 167-2016 remplaçant le règlement de lotissement no. 123 de la municipalité du Village d'Inverness et le règlement de lotissement no. 76 de la municipalité du Canton d'Inverness soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**11- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NO 173-2016**

R-72-04-2017 Proposé par le conseiller François Parent

Que le second projet de règlement sur les usages conditionnels numéro 173-2016 soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**12- VENTE POUR TAXES 2017**

R-73-04-2017 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness mandate Monsieur Nicolas Mercier comme représentant pour enchérir en son nom lors de la vente pour taxes qui aura lieu le 7 juin 2017 à la MRC de l'Érable.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**13- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2016 DE LA FIRME COMPTABLE**

La directrice générale / secrétaire-trésorière dépose les états financiers 2016 préparés par la firme comptable Groupe RDL.

R-74-04-2017 Proposé par le conseiller François Parent

Que le conseil municipal de la Municipalité d'Inverness accepte les états financiers de l'année 2016 préparés par la firme Groupe RDL.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**14- TRAVAUX D'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS POUR LA SAISON 2017**

R-75-04-2017 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que Madame Louise Gagné ait le contrat des travaux d'entretien des aménagements paysagers au montant de 2 000.00 \$.

La municipalité évalue le travail selon un besoin de 10 heures par semaine pendant 12 semaines à partir de la date de plantation. Les travaux inclus au contrat sont l'arrosage, le désherbage et la fertilisation des fleurs.

Les paiements seront répartis en 3 versements. Le premier versement sera le 30 juin pour un montant de 800 \$, le deuxième le 31 juillet pour un montant de 600 \$ et le dernier, le 30 septembre 2017, pour un montant de 600 \$.

Les heures effectuées pour la plantation des fleurs ou autre demande spéciale sont exclues du contrat et s'il y a lieu, elles seront rémunérées au taux de 13,00 \$ l'heure.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**15- DEMANDE DE SOUMISSIONS 2017 POUR LE FAUCHAGE DES FOSSÉS  
POUR LA PARTIE DU VILLAGE**

La municipalité est à la recherche d'une ou des personnes intéressées par le fauchage des fossés pour la partie du village

R-76-04-2017 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness autorise la directrice générale à procéder aux appels d'offres pour la réalisation du fauchage de fossés pour la partie du village.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**16- DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE FAUCHAGE DES FOSSÉS  
POUR LA PARTIE DU CANTON**

Monsieur Nyl Carrier a accepté la proposition faite par la municipalité d'Inverness pour un montant de 6 682.91 \$ (soit 5 812.49 avant taxes)

R-77-04-2017 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que Déneigement Nyl Carrier ait le contrat pour le fauchage des fossés- deux passages- pour la partie du canton au montant total de 6 682.91 \$ incluant les taxes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**18- OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LE GRAVIER ET ÉQUIPEMENT  
SAISON 2017**

**Considérant** qu'une copie d'un tableau résumé des appels d'offres pour la fourniture des matériaux granulaires dans les secteurs 1, 2, 3 et pour les travaux généraux est donné aux membres du conseil;

**Considérant** qu'une copie d'un tableau comparatif des prix demandé pour les équipements pour l'année 2017 est donnée aux membres du conseil;

R-78-04-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que la municipalité accepte les prix les plus bas soumis pour le secteur 1 (garage municipal, rue des Fondateurs, haut du rang 11, bas du rang 8) selon les besoins de la municipalité.

Que la municipalité accepte les prix les plus bas soumis pour le secteur 2 (rang 5, haut du rang 8, route Kinnear's, rang 7) selon les besoins de la municipalité.

Que la municipalité accepte les prix les plus bas soumis pour le secteur 3 (chemin de la Seigneurie, rang 3, route Mckillop, chemin Cruikshank) selon les besoins de la municipalité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**21- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 4, RUE CHAMPÊTRE:**

CONSIDÉRANT la demande de construire un garage accessoire de 28 pieds par 45 pieds (superficie totale de 1290 pieds carrés) en dérogeant à la réglementation applicable concernant la superficie autorisée pour le garage privé. (L'article 6.2.3.1 du règlement de zonage # 75 précise que le garage accessoire ne doit pas excéder une superficie de 45 mètres carrés (484 pieds carrés) ou 60 % de la superficie du bâtiment principal, ce qui correspond dans ce cas un maximum de 544 pieds carrés.)

CONSIDÉRANT les dimensions et la superficie du terrain de 4020 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT que la façade du garage sera situé perpendiculairement à la rue Champêtre;

CONSIDÉRANT la topographie du terrain;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur du garage sera harmonisé avec la résidence;

R-79-04-2017 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil municipal accepte sous la recommandation du comité consultatif cette demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un garage accessoire avec la recommandation suivante :

- le demandeur devra prévoir l'enlèvement des bâtiments temporaires lorsque la construction du garage sera terminée.
- Que le conseil municipal apporte une modification au règlement de zonage qui est actuellement en processus d'adoption afin de prévoir pour la construction d'un garage détaché une superficie minimum de 45 mètres carrés et une superficie maximum de 4 % de la superficie du terrain sans excéder un maximum de 120 mètres carrés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**22- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (PIIA) AU 235, RUE GOSFORD SUD**

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis de construction a été reçue et analysé par le comité consultatif d'urbanisme le 20 mars 2017 afin de construire une résidence de 44 pieds de façade par 26 pieds de profondeur d'un étage et demi.

CONSIDÉRANT QUE la demande de modification est visée par le règlement No. 140-2014 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecture (PIIA) du secteur patrimonial du village d'Inverness;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié et formulé par écrit sa recommandation à l'égard de la présente demande de permis de construction en tenant compte de l'atteinte des objectifs et l'application des critères pertinents prévus par le règlement;

CONSIDÉRANT QUE le projet démontre une architecture qui recherche l'harmonie envers le bâtiment lui-même;

CONSIDÉRANT QUE le projet de nouvelle construction se fait dans le respect du mode d'implantation originel;

CONSIDÉRANT QUE le terrain et l'implantation des bâtiments observent des caractéristiques communes aux autres voisins quant à leur implantation et localisation;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture des bâtiments recherche l'harmonie avec le milieu dans le style architectural, le gabarit, le type de matériaux utilisés, les couleurs et l'intégration d'éléments architecturaux tels que l'ornementation, les ouvertures et autres;

CONSIDÉRANT QUE la modulation des plans verticaux est employée pour éviter la monotonie, par l'utilisation d'avancées, de retraits, de superposition et d'alternance de plans ou de changements d'angle, en fonction autant que possible des façons de faire d'autrefois;

CONSIDÉRANT l'utilisation de l'ornementation qui a pour effet la mise en valeur des composantes structurales du bâtiment : marquise, linteau, arche, couronnement, bandeau et autres éléments d'ornementation doivent souligner la trame structurale du bâtiment, de manière à respecter le caractère historique et patrimonial du village;

CONSIDÉRANT QUE le projet recherche une harmonisation des gabarits et des hauteurs entre les bâtiments du secteur;

CONSIDÉRANT QUE les séquences de bâtiments de même hauteur sont favorisées;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments sont d'un gabarit équivalent;

CONSIDÉRANT QUE le projet favorise des interventions physiques de qualité sur les bâtiments et compatibles avec leur architecture et le milieu;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles constructions respectent les caractéristiques et le langage architectural du milieu ;

CONSIDÉRANT QUE les façades des bâtiments comportent des décrochés qui ont pour effet d'atténuer la linéarité des constructions. A ce titre, l'ajout de pignons et lucarnes est favorisé de façon à briser la monotonie d'un toit simple à 2 ou 4 versants, dans la mesure où le tout correspond au projet s'inspire le plus fidèlement possible à l'architecture patrimoniale qui prévaut dans le village;

CONSIDÉRANT QUE les pentes des toitures, à deux versants, sont relativement fortes;

CONSIDÉRANT QUE les façades sont faites de matériaux de couleur et de type similaire à ceux qui prévalaient autrefois;

CONSIDÉRANT QU'en façade principale d'un bâtiment, la hauteur apparente d'un mur de fondation sans finition n'excède pas 0,40 mètre à partir du niveau moyen du sol adjacent;

CONSIDÉRANT QUE la remise existante s'harmonise avec l'architecture du bâtiment principal. Celle-ci demeure discrète, le moins visible possible depuis les façades avant ou latérales, et elle respecte les dispositions applicables aux bâtiments principaux (matériaux, pentes, fenestration,...). Il demeure de faible envergure proportionnellement au bâtiment principal;



Séance ordinaire du 3 avril 2017

CONSIDÉRANT QUE les couleurs utilisées pour les revêtements extérieurs et les toitures s'harmonisent avec les constructions adjacentes et l'aménagement du site. De manière générale, les bâtiments bénéficiaient de murs foncés (rouge) alors que d'autres composantes du bâtiment pouvaient être pâles;

CONSIDÉRANT QUE la dimension, la forme générale, la localisation, les matériaux et plus spécifiquement l'architecture des bâtiments respecte les façons de faire et de construire, historiquement, dans le village d'Inverness;

CONSIDÉRANT QUE le projet favorise des aménagements mettant en valeur la façade du bâtiment ainsi que le paysage de la rue;

R-80-04-2017 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil municipal accepte cette demande de permis pour la construction avec les recommandations suivantes :

- le demandeur devra prévoir la relocalisation de l'entrée électrique et les autres structures temporaires actuellement installées sur le terrain ainsi que l'enlèvement de la roulotte sur le terrain.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

### **23- EMBAUCHE D'UN REMPLAÇANT POUR LE DÉNEIGEMENT**

Considérant qu'un des postes de chauffeur de déneigement pour la saison 2016-2017 est devenu vacant,

R-81-04-2017 Proposé par le conseiller François Parent

Que la municipalité d'Inverness engage Monsieur Alain Vachon comme chauffeur de camion de déneigement pour la saison 2016-2017 pour une période indéterminée.

Que le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise la directrice générale et/ou la directrice générale adjointe à signer les ententes de travail.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

### **24- ADDENDA AU CONTRAT DE TRAVAIL DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS**

R-82-04-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness autorise le maire, Monsieur Michel Berthiaume et Madame Sonia Tardif directrice générale, à signer l'addenda au contrat de travail du responsable des travaux publics.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

### **25- OFFRE DE SERVICE SOGETEL INC POUR LA FIBRE OPTIQUE SUR LE TERRITOIRE**

Afin de répondre à un besoin évident des citoyens pour Internet à haute vitesse dans l'ensemble de son territoire et de profiter d'une économie d'échelle;

R-83-04-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que la municipalité d'Inverness démontre un intérêt certain pour la fibre optique sur son territoire et envisage sérieusement d'étudier la possibilité d'investir dans cette technologie pour l'avenir.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**26- FORMATION ADMQ : DIRECTEURS GÉNÉRAUX LOCAUX ET DE LA MRC : RÔLES ET COLLABORATIONS**

La directrice générale, Madame Sonia Tardif, désire suivre une activité de perfectionnement offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec intitulée « Directeurs généraux locaux et de MRC : rôles et collaborations » le 10 mai 2017. Le coût de cette formation est de 349.52 \$ taxes incluses.

R-84-04-2017 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que la municipalité d'Inverness défraie les coûts de la formation de l'ADMQ pour un montant de 349.52\$.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**27- JOURNÉE DE FORMATION DE L'AQU**

Le Maire de Sutton invite le Maire de la municipalité d'Inverness, les conseillers et les membres du comité consultatif d'urbanisme à la prochaine journée de formation de l'Association québécoise d'urbanisme. La formation aura pour thème « Les défis de la protection du paysage pour les CCU » et se tiendra le 27 mai 2017. Le coût par personne pour assister à cette formation est de 185,00\$ plus taxes pour les membres de l'AQU et 235.00\$ pour les non membres.

R-85-04-2017 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que la municipalité d'Inverness accepte de payer les frais d'inscription, les frais d'hébergement et ainsi que les frais de déplacement des membres du CCU qui souhaitent participer à la formation.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**28- ENTENTE DE COMMANDITE AU FEUILLET PAROISSIAL 2017**

La fabrique d'Inverness (Notre-Dame des Érables) demande si la municipalité d'Inverness est intéressée à renouveler leur commandite dans leur feuillet paroissial 2017. Le coût est de 150.00 \$ pour un espace simple et de 300.00\$ pour un espace double.

L'entente d'une durée de 1 an se renouvellera d'année en année à moins que l'une des parties n'envoie à l'autre un avis écrit de 30 jours avant la fin de l'entente.

R-86-04-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil la municipalité d'Inverness renouvelle leur commandite pour l'année 2017 dans le feuillet paroissial de la fabrique d'Inverness pour un coût de 150.00 \$.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**29- MARCHE DU PAIN 2017**

Le comité de la marche du pain nous demande l'autorisation d'offrir du pain de porte en porte à l'occasion du jeudi saint, le 13 avril prochain.

R-87-04-2017 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le conseil municipal autorise le comité de la marche du pain à vendre du pain de porte en porte, jeudi saint, le 13 avril 2017.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**30- DEMANDE DE COMMANDITE MAISON FONTAINE DE VIE INC. POUR LE LIVRE « SOYEZ DE LA PARTIE! AVEC LE LIVRE LE HOCKEY AU CENTRE DU QUÉBEC »**

R-88-04-2017 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness achète au coût de 25.00\$, à titre de commandite, le livre de Maison Fontaine de vie Inc; maison qui vient en aide aux enfants handicapés de la région des bois francs.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**31- DEMANDE DE PASSAGE TOUR EN VÉLO 11 OCTOBRE 2017 POUR LE CLUB DES PETITS DÉJEUNERS**

R-89-04-2017 Proposé par le conseiller François Parent

Que le conseil de la municipalité d'Inverness autorise Défi 911 à passer sur son territoire le 11 octobre 2017 lors du Tour.

Défi 911 ramasse des fonds pour le Club des petits déjeuners. L'Étape et le Tour sont deux événements en vélo qui permettent de réaliser leur cause. Pour se faire, Défi 911 a besoin d'une autorisation de passage sur le territoire de la municipalité afin de répondre aux normes du MTQ.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**32- DEMANDE DU CLUB SPORT « 4 » DE L'ÉRABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une demande pour l'accès au réseau de VTT régional,

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu plusieurs appuis de commerces et d'organismes qui encouragent l'instauration d'un sentier afin de donner une belle visibilité au village et de consolider le développement économique,

**CONSIDÉRANT QUE** les organisateurs ont prévu un endroit à Inverness où les véhicules avec les remorques pourront être laissés pendant les randonnées dans les sentiers;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une copie du plan du sentier qui démontre l'utilisation des chemins sur son territoire durant toute l'année :

Chemin Gosford : 3.3 km  
Chemin Hamilton : 2.3 km  
Mckillop N. et S : 5.5 km  
3<sup>ième</sup> rang : 3.8 km

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité se réserve le droit réévaluer son autorisation à chaque année;

R-90-04-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que la municipalité d'Inverness appuie la démarche du Club Sport 4 de l'Érable Inc pour l'accès au réseau régional en autant que les organisateurs reçoivent l'appui du Ministère.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**33- INVITATION AU SOUPER BÉNÉFICE ANNUEL D'O.R.A.P.E.**

Suite à l'invitation de l'Organisme de Récupération Anti-Pauvreté de l'Érable à son 11<sup>ième</sup> souper bénéfice annuel qui aura lieu le 21 avril prochain. Cette soirée se veut une soirée hommage au grand bâtisseur d'ORAPÉ, M. Pierre Caluori.

R-91-04-2017 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité devienne partenaire de l'événement en contribuant au « Forfait table d'hôte » pour un montant de 100.00\$

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**34- VARIA**

**A) Programme d'aide à l'entretien du réseau local**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 252 259 .00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016.

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité.

**ATTENDU QUE** la municipalité a engendré des dépenses pour un montant de 264,699\$ ;

**POUR CES MOTIFS,**

R-92-04-2017 Proposé par le conseiller François Parent

Que la municipalité d'Inverness informe le ministère des Transports via le rapport financier de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**B) Demande de participation financière pour la Journée forestière et acéricole du Centre du Québec**

Cette journée se tiendra le samedi 23 septembre 2017 au mont Apic à Saint-Pierre Baptiste. Une aide financière vous est demandée afin de faire la promotion de cette activité. L'aide financière demandée varie entre 100 \$ et 2 000 \$ selon le plan de visibilité choisi.

R-93-04-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que la municipalité d'Inverness accepte de donner une aide financière de 100.00 \$ pour la journée de démonstration forestière.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**C) Avis de motion pour le règlement #178-2017 relatif à la tarification des permis et certificats.**

Monsieur, François Parent donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil il sera présenté un règlement concernant la tarification des permis et certificats.

**E) Travaux de balayage des rues**

Ce point sera discuté ultérieurement.

**35- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**36- LEVÉE DE LA SÉANCE**

R-94-04-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que la séance soit levée à 21h25

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale /  
Secrétaire-trésorière

**CERTIFICATION DE SIGNATURES**

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

**CERTIFICATION DE CRÉDIT**

Je, soussignée, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière